



## Diagnostic ELECTRICITE / Fiche technique

### Loi et décret

- L 134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- L 271-4 à 6 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008.

### Cadre

- La Transaction Immobilière.

### Applicabilité

- Le 1 janvier 2009

### De quoi s'agit-il ?

- Evaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Vérification de l'état de l'installation intérieure d'électricité pour les immeubles à usage d'habitation.

### Concerne

- Les biens à usage d'habitation dont l'installation intérieure d'électricité date de 15 ans ou plus.

### Durée de validité du diagnostic

- 3 ans.

### Date limite d'exécution des obligations

- A la date de signature de la promesse ou du compromis de vente. En cas de dépassement de la limite de validité, le renouvellement est obligatoire pour le jour de la signature de l'acte notarié.

### Sanctions prévues en cas de défaut

- En cas d'absence de fourniture du diagnostic électricité :  
*le vendeur ne pourra pas se prévaloir de l'exonération de la garantie des vices cachés.*